



118 boul. Claude-David, Repentigny, Québec J6A 3C2, tél. : ( 450) 654-9664

---

## MÉMOIRE

présenté par le

*Carrefour de Poésie de Lanaudière*

au BAPE

le 26 février 2003

*Le Carrefour de Poésie de Lanaudière* remercie le BAPE pour cette opportunité qui nous est offerte de lui communiquer notre position au sujet du projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire Lachenaie / Terrebonne.

Incontestablement, la gestion des ordures ménagères est devenue un thème qui interpelle tous les citoyens et particulièrement les résidents proches des sites d'enfouissement. Il est donc urgent que les citoyens se réapproprient les éléments de la problématique « déchets » et s'attachent à l'élaboration de réponses favorisant à la fois la protection de leur qualité de vie et de leur territoire.

Conscient de ses responsabilités civiques, sociales et environnementales, le Carrefour de Poésie de Lanaudière se prononce contre le projet d'agrandissement du site d'enfouissement / empilement de déchets sanitaires de Lachenaie / Terrebonne déposé par la compagnie BFI Canada pour les raisons suivantes :

- Ce projet d'entreposage additionnel de 40 millions de tonnes de déchets n'améliore pas la qualité de vie des citoyens proches du site. Au contraire, il accentue l'inconfort causé par la qualité de l'air, altère la nappe phréatique, contamine le sol par la dispersion des gaz dans ses entrailles, attire des colonies de mouettes, dégrade irrémédiablement le patrimoine territorial, compromet la qualité de vie des futures générations dans une région en pleine progression de développement résidentiel et qui plus est, personne n'a la moindre idée de ce que seront les

conséquences de ce méga dépotoir d'ici les 500 prochaines années.

- Ce projet va à l'encontre de tous les efforts déployés par les citoyens et gouvernements pour sauvegarder la qualité de l'habitat de la vie. Dire oui à ce projet, c'est une invitation à produire plus de déchets et une incitation à ne pas réduire, réutiliser et recycler les déchets.

Nous sommes d'avis :

- qu'étant donné que l'eau, le sous-sol et l'air font partie du patrimoine public, la gestion des déchets doit relever d'une société publique, au même titre que la santé et l'éducation. L'existence d'une société d'état de gestion de déchets ne manquera pas d'accroître le contrôle des déchets industriels et la transparence des coûts financiers supportés par les citoyens des collectivités locales;
- qu'étant donné que nous vivons dans une société démocratique et que tous les citoyens produisent des déchets, il est justifié que le gouvernement démocratise la disposition des déchets afin que chaque municipalité ait sa juste part de déchets à gérer sans les exporter dans la cour de ses voisins. Pour les villes dépourvues de dépotoir, il serait indiqué qu'elles compensent, proportionnellement aux dommages subis, les résidents près des sites d'enfouissement pour la perte de leur qualité de vie;
- qu'étant donné que la Ville de Lachenaie a fait amplement sa part dans la disposition des déchets depuis 1968, nous recommandons que le site d'enfouissement soit fermé, dans un avenir proche (un an), pour permettre aux citoyens des environs immédiats de ne plus continuer à souffrir des désagréments d'odeurs nauséabondes dégagées par des déchets;

- qu'étant donné la mise en opération prochaine du futur Centre hospitalier Pierre - Le Gardeur à proximité du site d'enfouissement actuel, qu'une investigation soit entreprise pour vérifier si le sous-sol dudit hôpital est exempt d'émanation de gaz provenant du site;
  
- qu'étant donné que chaque acteur du maillon de la chaîne de gestion des déchets doit assumer sa propre responsabilité, sans chercher à transférer vers une autre ville ou un autre acteur la problématique, s'exonérant ainsi à bon compte de ses obligations civiles et environnementales, nous sommes en faveur d'une loi obligeant les citoyens à trier les déchets pour fin de récupération et les compagnies industrielles à déclarer le contenu de leurs déchets sur chaque contenant à déchets;
  
- qu'étant donné les campagnes d'éducation à l'environnement, afin de favoriser le plus possible le recyclage et d'agir de manière préventive, comme dans le cas des pneus, le responsable de la mise sur le marché d'un produit doit incorporer dans son prix de vente le montant correspondant à la prise en charge de son coût de destruction, lorsque ce produit sera devenu déchet. Ce serait une invitation des concepteurs de produits à penser à la qualité de l'environnement.

Nous croyons qu'une action publique et concertée est urgente pour contrer ce projet et trouver des pistes de solution davantage compatibles avec les objectifs de sécurité sanitaire, de qualité de vie des citoyens et de sauvegarde de notre environnement.

Au cours de l'histoire de l'homme, la science a dû souvent refaire ses devoirs, puisqu'elle n'offrait que sa version parcellaire de la réalité. La science, la technologie et les experts prétendent nous assurer l'intelligence et trouver des solutions aux problèmes qu'eux-mêmes ont contribué à engendrer. Prenez en exemple Tchernobyl et demandez aux résidents des environs s'ils font confiance aux experts et scientifiques en radiation nucléaire. Combien d'entre-vous croyez encore qu'on peut se payer un environnement sain grâce aux fruits d'une économie forte, tout en demeurant près des sites d'enfouissements? Les enfants de nos petits-enfants ne pourront bénéficier de la qualité d'air, d'eau et de sol dont nous avons pu bénéficier grâce à l'héritage légué par nos ancêtres et leur culte de la nature. Nous appartenons à la nature et la nature est la patrie de la vie et notre seule maison. La dégrader, c'est tomber dans la tombe en ayant le privilège de l'avoir creusé.

Nous vous invitons donc à prendre vos responsabilités et à considérer la gestion des déchets dans une perspective de prévention au lieu de réparation, car après l'extinction de notre espèce et celles de million d'autres qui vivent sur notre planète, il n'y aura plus personne pour en assumer la responsabilité.

***“ Nous trayons la vache du monde et, ce faisant,***

***Nous lui murmurons à l'oreille : Tu n'es pas réelle! ”***

Richard Wilbur.

Emilio Francescucci

Président du Carrefour de Poésie Lanaudière,

Membres du CA

(Alice Lachance, Dorothy Leigh, Johanne Roberge, Rosaire Lamothe)

## ANNEXE

Statistiques consignées par **Anne Pélouas**, collaboration spéciale, La Presse :

- Un camion sur sept sur les routes d'Amérique du Nord est un camion d'ordures
- Au Canada, 7% des gaz à effet de serre proviennent des dépotoirs
- Les Montréalais ne récupèrent qu'un tiers des matières résiduelles qui seraient recyclables
- Une proportion de 70 à 80% de ce que l'on jette dans un sac vert serait recyclable, dont 37% de résidus de jardin ou alimentaires qui seraient compostables
- **1996** : 5,2 millions de déchets vont au dépotoir ou sont incinérés au Québec
- **1998** : 5,7 millions
- **2000** : 7 millions, soit 23% de plus qu'en 1998. 95% du total va à l'enfouissement

## Anne Pélouas

collaboration spéciale, La Presse

Où vont les déchets des Montréalais ? À la campagne, voyons ! Depuis que la carrière Miron – dernière grande décharge urbaine d'Amérique du Nord – a fermé son «trou» aux ordures ménagères, la plupart de nos déchets prennent la direction des ponts pour sortir bien vite de l'île : Sainte-Sophie, Sainte-Geneviève – Saint-Thomas, Lachenaie, Saint-Nicéphore... Pour 33\$ la tonne de déchets, ces beaux petits villages sont en passe de devenir la grande «poubelle» de Montréal.

Les grandes entreprises du secteur de l'enfouissement sont des multinationales, dont l'activité est hautement rentable. Peu de dépenses, beaucoup de profits ! Et les municipalités y trouvent leur compte, car «l'élimination par enfouissement» leur coûte beaucoup moins cher que le recyclage... Les coûts cachés de l'enfouissement, c'est le citoyen qui les paiera, quand il faut refaire les routes sur lesquelles roulent les camions, vendre sa maison à bas prix ou quand, bien des années plus tard, on découvrira que l'incidence de maladies graves est beaucoup plus forte ici qu'ailleurs.

«Les quatre *méga-sites* accueillent déjà les trois quarts des déchets enfouis au Québec, soit 700 000 à un million de tonnes chacun par an», note Karel Ménard, directeur du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Ce dernier se dit «très préoccupé par la gestion des déchets dans la communauté métropolitaine». «On a fermé la carrière Miron, ajoute-il, et déplacé le problème ailleurs, en exportant nos déchets hors de l'île. C'est une attitude irresponsable, un comportement hypocrite car on vante la performance environnementale de Montréal alors qu'elle est plus que moyenne et en oubliant que la Ville impose aux citoyens de petites municipalités les mêmes nuisances environnementales et sociales que celles qui ont mené à la fermeture de Miron.»

Plusieurs des endroits privés choisis seraient, selon lui, «les pires endroits où avoir un dépotoir, à cause de leurs sous-sols. Mais ils avaient des droits acquis et ils ont pu les agrandir».

## **Un contrôle minimal**

L'un des problèmes des lieux d'enfouissement supposément «sanitaires», c'est que le contrôle à l'arrivée y est minimal. On y tient un registre sur la nature, l'origine et les quantités de déchets domestiques contenues dans le camion, mais la vraie provenance des déchets se perd souvent, pour peu qu'il y ait eu transbordement quelque part. Même une entreprise qui fabrique des armoires en mélamine, soutient M. Ménard, peut envoyer ses résidus de colle ou autres produits dangereux à l'enfouissement. Il suffit qu'elle les place pêle-mêle dans son conteneur à déchets domestiques et il partira à l'endroit sanitaire «sanitaire». Dans bien des cas, ajoute-il, on n'a pas fait d'études d'impact environnemental, d'analyse du sous-sol de ces endroits.

Ce serait le cas à Sainte-Sophie, par exemple. Contrairement au lieu d'enfouissement de Lachenaie, ceux de Sainte-Sophie, Sainte-Geneviève – Saint-Thomas et Saint-Nicéphore n'ont jamais subi d'analyse d'impacts environnementaux ni d'audiences publiques du BAPE... Pourtant, ce sont les plus gros lieux d'enfouissement au Québec ! On a voulu corriger le tir en 1995, en obligeant tous les nouveaux endroits autorisés à avoir des doubles membranes géotextiles ou de l'argile naturel dans leurs sols. Un «confinement minimal» qui est destiné à empêcher les fuites de «soupe chimique» constituée par le lixiviat, le jus toxique des ordures en décomposition.

Karel Ménard n'aime aucune de ces solutions. «Pour le géotextile, c'est comme si vous mettiez 60 tonnes d'ordures sur une toile de piscine. Quant à l'argile naturelle, elle se cisaille, travaille et réagit au contact de polluants. Les accidents, conclut-il, sont non seulement toujours possibles, mais non facilement détectables.» Même le ministère de l'Environnement admet que ces solutions ne sont pas fiables à 100%.